

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 16199
Numéro SIREN : 523 806 669
Nom ou dénomination : 1Year1Book

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2019 sous le numéro de dépôt 145763

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 17-12-2019

N° DE DEPOT : 2019R145763

N° GESTION : 2010B16199

N° SIREN : 523806669

DENOMINATION : 1Year1Book

ADRESSE : 10 rue Thibaud 75014 Paris

DATE D'ACTE : 27-07-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) des associés

NATURE D'ACTE : Démission de co-gérant

**ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU
27 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 27 Juillet, à 14 heures 30,

Les Associés de la Société IYear1Book, Société à Responsabilité Limitée au Capital de 4.500 Euros, divisé en 450 parts de 10 Euros chacune, se sont exprimés, à l'initiative de M. Hubert Dalstein, Gérant, par voie d'acte unanime conformément à l'article 24 des statuts de la Société.

Le Gérant constate que les Associés signataires possèdent ensemble la totalité des 450 parts sociales composant le capital social.

La collectivité des Associés est ainsi en mesure de prendre valablement par acte unanime, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte de la démission de M. Romain Hill de ses fonctions de co-gérant à compter du 1^{er} août 2019 ;
- Fixation de la rémunération de M. Hubert Dalstein au titre de son mandat de Gérant pour l'exercice 2018/2019 ;
- Fixation de la rémunération de M. Romain Hill au titre de son mandat de Gérant pour l'exercice 2018/2019 ;
- Approbation du versement d'un compte courant d'associé par M. Hubert Dalstein et fixation des termes de ce compte courant ;
- Approbation des projets de cessions de droit de propriété intellectuelle devant intervenir ce jour entre certains associés de la Société d'une part et la société d'autre part ;
- Pouvoir en vue de formalités ;

Le Gérant dépose devant les Associés et met à leur disposition :

- le texte des décisions soumises à l'approbation des Associés,
- le rapport de la gérance sur les décisions soumises aux Associés,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Déclare que le texte des décisions proposées et le rapport de la gérance a été remis aux Associés dans les délais légaux et, dans le même temps, tenu à leur disposition au lieu du siège social.

Qu'ainsi les Associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information, ce qui est unanimement admis et reconnu par les Associés.

PREMIERE DECISION UNANIME

Les Associés, connaissance prise de la lettre de démission de ses fonctions de gérant, remise par M. Romain Hill à la Société le 14 juillet 2019,

prennent acte de cette démission avec effet à compter du 31 juillet 2019 et décident qu'il n'y a pas lieu de le remplacer dans ses fonctions, la gérance étant à compter de cette même date assurée par M. Hubert Dalstein seulement qui a d'ores et déjà la qualité de Gérant ;

C.B. L.R
H.D R.H

prennent acte de la renonciation par M. Romain Hill à toute rémunération au titre de son mandat de gérant à compter du 1^{er} septembre 2018 rétroactivement et précisent en conséquence de ce qui précède que la rémunération totale de M. Romain Hill au titre de l'exercice courant du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019 s'élève à 3.000 euros nets avant frais constatés sur l'exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION UNANIME

Les Associés, décident, conformément aux stipulations statutaires, que la rémunération mensuelle fixe de M. Hubert Dalstein sera fixée à la somme de 3.000 euros net, cette rémunération prenant effet rétroactivement à compter du 1^{er} août 2018.

précisent en conséquence de ce qui précède que la rémunération totale de M. Hubert Dalstein au titre de l'exercice courant du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019 s'élève 36.000 euros nets avant frais constatés sur l'exercice ;

prennent acte du fait que seuls 18.000 euros nets lui ont été versé à ce jour, le solde, soit 18.000 euros constituant une créance de M. Hubert Dalstein sur la Société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION UNANIME

Les Associés, connaissance prise du rapport de la gérance sur l'apport d'un compte courant d'associé de 19.000 euros en principal apporté par M. Hubert Dalstein à la société en trois versements intervenus les 2 et 3 janvier 2019,

décident d'approuver cette convention ainsi que la rémunération de ce compte courant devant s'élever à 1.500 € dans le cas où ce compte courant serait laissé à la disposition de la Société pour une période de plus de 12 mois consécutifs. Cette rémunération ne sera appliquée qu'une seule fois le 4 janvier 2020, même dans le cas où tout ou partie du compte courant resterait à la disposition de la Société au-delà de cette date.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION UNANIME

Les Associés,

connaissance prise du projet de contrat de cession de droits de propriété intellectuelle devant intervenir ce jour entre Monsieur Romain Hill et la Société pour un montant de 108.000 € (et pour lequel 4.000€ au total ont d'ores et déjà été versés à Monsieur Romain Hill par anticipation au cours des mois de mai et juillet 2019),

décident d'approuver cette conventions et donnent tout pouvoir à Monsieur Hubert Dalstein à l'effet de négocier et signer le contrat de cessions de droits de propriété intellectuelle.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION UNANIME

Les Associés, décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte unanime qui, après lecture, a été signé par tous les Associés.


Romain Hill

M. Romain Hill



Cédric BROGARD

M. Cédric Brogard



M. Hubert Dalstein



Mme Lynda Rodolfo